



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## budget de l'État

Question écrite n° 39414

### Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 30 mai 2013 portant sur le recensement et la comptabilisation des engagements hors bilan de l'État. Ce rapport préconise de créer, au sein du plan comptable de l'État, un compte affecté à la rémunération des garanties et de compléter en conséquence la documentation budgétaire du programme n° 114 - Appels en garantie de l'État. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

### Texte de la réponse

Le produit de la rémunération des garanties est retracé sur la ligne 2604 de l'état A annexé à chaque projet de loi de finances et fait l'objet d'une présentation dans l'annexe relative à l'évaluation des voies et moyens (tome I). Par ailleurs, l'objet d'un projet annuel de performances est d'assurer l'information de la représentation nationale sur les dépenses de l'État, et non sur ses recettes (lesquelles sont traitées dans le « voies et moyens »). Par conséquent, il ne paraît pas nécessaire de compléter l'information contenue dans la documentation budgétaire du programme 114.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude de Ganay](#)

**Circonscription :** Loiret (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39414

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** Budget

**Ministère attributaire :** Budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 octobre 2013](#), page 10450

**Réponse publiée au JO le :** [25 mars 2014](#), page 2798